

# Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

7 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

## Réduction des risques stratégiques

### Document de travail présenté par la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

#### Préambule

Les cinq États Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dotés d'armes nucléaires (« P5 ») savent qu'il leur incombe d'unir leurs efforts en vue de réduire les risques de conflit nucléaire. Cela implique notamment d'atténuer les risques de conflit armé entre puissances nucléaires et de promouvoir la stabilité stratégique et la prévisibilité. Face à la complexification croissante du domaine de la sécurité, se pencher sur la question de la réduction des risques stratégiques offre une occasion d'améliorer la compréhension mutuelle grâce au dialogue et de réfléchir aux mesures concrètes supplémentaires qui pourraient être adoptées pour réduire le risque d'utilisation d'armes nucléaires. Cette démarche vient compléter les objectifs généraux définis dans le Traité et concorde avec l'action menée à long terme par les États dotés d'armes nucléaires en faveur du désarmement ainsi qu'avec l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires et d'une sécurité non diminuée pour tous.

#### Composantes de la réduction des risques stratégiques

Dans les domaines stratégique et nucléaire, le principe de la réduction des risques consiste fondamentalement à atténuer les risques que les États possédant des armes nucléaires recourent à celles-ci ou s'engagent dans des conflits armés. Il englobe les efforts visant à prévenir ou à résoudre les conflits et crises qui pourraient résulter d'une interprétation erronée des politiques, des actes et des intentions d'un adversaire potentiel ou de la non-anticipation par un État des conséquences de ses propres actes. Réduire les risques signifie notamment s'abstenir de se livrer délibérément à des actes risqués ou dangereux et utiliser des outils adaptés pour remédier rapidement aux incidents non intentionnels qui pourraient survenir. Il s'agit également de veiller à ce que les États soient conscients du risque d'utilisation des armes nucléaires qui pourrait découler de tout conflit armé impliquant des États possédant de telles armes et à ce que des mesures soient prises pour empêcher que cela ne se produise. C'est pourquoi les États dotés d'armes nucléaires sont tous désireux de limiter la probabilité qu'un État emploie des armes nucléaires parce qu'il se fonderait sur des hypothèses erronées, et tiennent donc à réduire les risques



d'erreurs d'interprétation, de malentendus et d'erreurs d'appréciation. Trois composantes principales pouvant servir de base à cette démarche ont été dégagées :

- **Le renforcement de la confiance et de la prévisibilité grâce au dialogue.** Les États doivent continuer d'entretenir des relations constructives autour des questions stratégiques et nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires rappellent que les puissances nucléaires doivent mener des échanges multilatéraux et bilatéraux axés sur la perception des menaces et la réduction des risques, l'objectif étant d'améliorer la compréhension des préoccupations de chaque partie et d'approfondir les relations de confiance entre les États dotés d'armes nucléaires. Ces discussions peuvent servir à proposer, élaborer et mettre en œuvre des mesures de confiance crédibles et d'autres dispositifs politico-militaires mutuellement acceptables, ainsi qu'à définir, le cas échéant, les modalités possibles d'éventuels accords de maîtrise des armements.
- **L'amélioration de la clarté, de la communication et de la compréhension.** Il y a une ambiguïté inhérente à certaines stratégies de dissuasion nucléaire, qui a souvent pour finalité de créer un flou autour du processus décisionnel d'un adversaire potentiel. Concurrément, la transparence, la prévisibilité et le dialogue sont essentiels si l'on veut pouvoir écarter ou réduire les risques d'erreurs d'appréciation et d'interprétation et ainsi renforcer la stabilité. Dans les relations en matière de sécurité, la possibilité que des malentendus se forment au sujet de l'accroissement des capacités militaires, des doctrines et des intentions qui sous-tendent certaines activités militaires est un risque courant. Ce risque peut cependant être atténué par la mise en place de lignes de communication et de dialogues formels dans le cadre de forums multilatéraux et bilatéraux faisant participer les responsables diplomatiques et militaires concernés. Pour ce qui est d'avoir des échanges francs sur des sujets sensibles, notamment des points névralgiques particuliers ou des accords bilatéraux, les voies bilatérales permettent d'obtenir des éclaircissements, d'améliorer la compréhension et de partager des informations de manière confidentielle si besoin est.
- **Le recours à des outils efficaces de prévention et de gestion des crises.** Afin de faciliter la mise en place de relations constructives et stables et de réduire les risques de conflit et de surenchère militaires, il est nécessaire de recourir à des mécanismes et outils permettant d'augmenter le temps consacré à la prise de décisions et au règlement des différends et donc de diminuer la probabilité que des crises ne se déclenchent. À cette fin, il convient de donner la priorité aux mécanismes de prévention des crises, notamment les outils et protocoles de communication pouvant permettre aux États de mieux saisir les intentions des autres parties et d'adopter des mesures préventives pour éviter qu'un incident ne survienne ou ne dégénère en crise. Il est également important de disposer de procédures bien établies qui encouragent, dans le cas où une crise viendrait malgré tout à éclater, le recours à des solutions diplomatiques.

Ces trois composantes sont étayées par les principes de sûreté et de sécurité des armes nucléaires et des matières nucléaires spéciales, qui jouent un rôle crucial dans le maintien d'une force de dissuasion efficace et crédible et viennent s'ajouter aux mesures de réduction des risques.

### **La réduction des risques stratégiques et le Processus P5**

Les États dotés des armes nucléaires ont conçu et utilisé de nombreuses mesures formelles et informelles de réduction des risques, axées sur le renforcement de la confiance, l'amélioration de l'entente et de la compréhension, l'approfondissement

des relations de confiance et le maintien d'outils efficaces de prévention et de gestion des crises. Parmi celles-ci, on peut citer, entre autres :

- **Les accords et dispositifs formels de réduction des risques.** Des accords et dispositifs bilatéraux de réduction des risques existent déjà entre les États dotés d'armes nucléaires (lignes directes et canaux de communication entre responsables militaires, accords et dispositifs sur les notifications deancements de missiles balistiques, etc.) Ils contribuent à fournir un cadre solide permettant de renforcer la confiance, d'encourager la collaboration et de mettre en place et systématiser l'utilisation d'outils de prévention des crises. Les États dotés d'armes nucléaires continuent de mesurer la valeur des mécanismes de prévention et de gestion des crises et l'importance que revêt leur mise en œuvre intégrale, qui vise à améliorer la prévisibilité et la transparence afin que les erreurs d'interprétation puissent être évitées. Les États dotés d'armes nucléaires entendent continuer de prendre part à ces mécanismes tout en réfléchissant à de nouvelles possibilités.
- **Les entretiens bilatéraux réguliers sur les questions de stabilité stratégique.** Les États dotés d'armes nucléaires ont bien conscience de la grande utilité des discussions bilatérales menées sur la stabilité stratégique, la maîtrise des armements et la réduction des risques, qui permettent d'améliorer la compréhension de la perception des menaces et des politiques pertinentes, de repérer les préoccupations et les difficultés communes en matière de sécurité et de se pencher sur les moyens de faire face à celles-ci grâce à de nouveaux accords et dispositifs et à l'approfondissement des relations autour de ces questions.
- **La poursuite du Processus P5.** Le Processus P5 permet aux membres du P5 de poursuivre leur collaboration et leur dialogue et leur donne l'occasion de renforcer la confiance et la compréhension mutuelles ; il favorise la mise en place d'initiatives collaboratives indispensables au processus de réduction des risques.
- **La création du glossaire du P5.** Le glossaire du P5 a été établi pour accroître la compréhension et la confiance mutuelles entre les membres du P5 et faciliter les échanges aussi bien entre États dotés d'armes nucléaires qu'avec les États non dotés d'armes nucléaires.
- **Les échanges entre États dotés d'armes nucléaires sur les doctrines et les politiques.** L'organisation dans le cadre du Processus P5 de discussions structurées sur les doctrines et politiques nucléaires permet aux États dotés d'armes nucléaires de se réunir et de présenter leurs doctrines et politiques nucléaires. ils voient ainsi la nécessité d'améliorer la compréhension mutuelle et peuvent clarifier leurs politiques.
- **Les déclarations politiques visant à promouvoir la retenue et à rassurer.** Les États dotés d'armes nucléaires ont recours aux communications politiques en vue de renforcer la confiance et de dégager des terrains d'entente. Ces initiatives peuvent être unilatérales ou bilatérales ou prendre la forme de déclarations de groupe. Il s'agit notamment de déclarations sur la prise en compte des risques et d'engagements en faveur d'une retenue collective.
- **Le dépointage des armes nucléaires.** Les États dotés d'armes nucléaires ne dirigent pas leurs armes nucléaires les uns contre les autres ni contre le territoire d'un autre État ; ce principe, auxquels ils continueront de souscrire, constitue une étape importante dans la réduction des risques.

- **La création et l'entretien de canaux bilatéraux de communication de crise.**  
Les États dotés d'armes nucléaires restent convaincus que l'existence de mécanismes de communication de crise solides est un élément clé de la prévention et de la gestion efficaces des crises.

#### **La réduction des risques stratégiques et les États non dotés d'armes nucléaires et les organisations non gouvernementales**

Les États dotés d'armes nucléaires ne doivent pas être les seuls à œuvrer en faveur de la réduction des risques : les États non dotés d'armes nucléaires peuvent, et doivent, contribuer à cet effort. Bâtir un environnement plus sûr relève d'une responsabilité collective. Dans cette perspective, les États dotés d'armes nucléaires se félicitent de la participation des États non dotés d'armes nucléaires au débat en cours sur la sécurité mondiale et les remercient d'être toujours ouverts au dialogue. Ces nombreuses et diverses initiatives peuvent aider à trouver des moyens de réduire les risques et d'accroître la stabilité stratégique, et permettent la mise en commun des meilleures pratiques.

Les États dotés d'armes nucléaires accueillent également favorablement les contributions précieuses apportées par les organisations non gouvernementales et les groupes de réflexion et saluent les travaux menés par ces entités sur les questions ayant trait à la réduction des risques.

#### **L'avenir de la réduction des risques stratégiques et du Processus P5**

À l'aube de la nouvelle Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires s'engagent de nouveau à prendre les mesures voulues pour réduire les risques stratégiques et promouvoir la stabilité stratégique. Ils considèrent que le présent document constitue une étape importante s'agissant de faire connaître l'état de leur réflexion sur la réduction des risques stratégiques et de démontrer leur engagement continu en la matière. Lors des conférences que le P5 a tenues en 2020 à Londres et en 2021 à Paris, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à continuer de travailler de manière structurée pour échanger au sujet des doctrines et des mesures de réduction des risques après la prochaine Conférence des Parties, par l'intermédiaire d'un groupe de travail qui se penchera sur les doctrines et politiques nucléaires et la réduction des risques stratégiques, en tant que sujets distincts mais liés, et auquel participeront des experts militaires et diplomatiques compétents. En ce qui concerne la réduction des risques stratégiques, les États dotés d'armes nucléaires échangeront leurs idées et leurs meilleures pratiques et réfléchiront aux mesures concrètes qu'il serait possible de prendre. Ils se déclarent également favorables à tout approfondissement des discussions, que ce soit entre eux ou avec d'autres États, et s'attacheront à poursuivre leur coopération sur le sujet à l'avenir.